

*Un guide de
certification forestière du
Forest Stewardship Council
pour les forêts communautaires*



FORÊT MODÈLE
DE L'EST DE L'ONTARIO

www.eomf.on.ca/certification



La certification forestière

En réponse à l'inquiétude de plus en plus répandue entourant la durabilité forestière germa le concept de certification des forêts. Il s'agissait de développer un processus de certification des pratiques de gestion forestière à partir d'un ensemble de normes préétablies qui définissent l'aménagement durable des forêts. Des vérifications sont effectuées par des tierces parties indépendantes qui évaluent les opérations forestières afin de déterminer si les propriétaires ou aménagistes des forêts satisfont aux normes requises. La certification forestière fait en sorte que les propriétaires de forêts, les professionnels de la foresterie et les exploitants forestiers observent les normes de gestion établies et acceptées. La certification donne l'assurance aux propriétaires de forêts, aux aménagistes des forêts, aux exploitants forestiers, aux consommateurs ainsi qu'à la communauté locale que la fabrication des produits du bois provenant d'une terre certifiée ne nuit pas à la santé globale de la forêt, à la stabilité des écosystèmes ou au gagne-pain des communautés locales. La certification forestière est un concept à titre volontaire axé sur le marché.

En foresterie au Canada, il existe plusieurs systèmes de certification par des tierces parties indépendantes. Ce sont ceux du Forest Stewardship Council® (FSC), de l'Association canadienne de normalisation (ACN) et de la Sustainable Forestry Initiative (SFI).

La FMEO opta pour le système le plus approprié à la certification forestière de groupe à petite échelle, celui du FSC®. Le FSC a développé des normes régionales spécifiques à la région forestière des Grands-Lacs et du St. Laurent dans laquelle nous sommes situés. Les normes du FSC ont des conditions spécifiques aux opérations forestières à plus petite échelle. Quand la FMEO commença à s'intéresser à la certification forestière, le FSC manifesta le désir de travailler avec elle afin d'adapter le système aux opérations forestières à petite échelle en Ontario. Et finalement, parce que le FSC est une organisation internationale, son système d'étiquetage est reconnu mondialement.



Présentement, il y a plus de 100 millions d'hectares de forêts certifiées FSC dans plus de 81 pays. Le Canada représente la plus grande superficie de forêts certifiées FSC au monde. La certification FSC est le système de certification qui se répand le plus rapidement à travers le monde (UN FAO 2007).

Visitez : www.fsccanada.org

Le Programme de certification forestière de la FMEO

Le Programme de certification forestière de la FMEO offre aux forêts communautaires et aux propriétaires de boisés privés l'occasion d'obtenir, pour la gestion responsable de leur forêt, la certification selon les normes mondialement reconnues que le Forest Stewardship Council (FSC) a développées. La FMEO est devenue chef de file en certification de forêts de petite envergure au Canada.

La FMEO administre un certificat FSC (SW-FM/COC 000-232) au nom des propriétaires de boisés privés et des forêts communautaires. Elle a développé un processus de certification collective à l'intention des boisés privés et des forêts communautaires. Le processus de certification est habituellement une tâche pénible et coûteuse pour les propriétaires fonciers s'ils l'entreprennent seuls. Le Programme de certification forestière de la FMEO permet à plusieurs propriétaires fonciers et forêts communautaires de partager les bénéfices et les coûts de la certification FSC en faisant certifier leurs terres par l'obtention d'un seul certificat.

Les aménagistes de forêts communautaires et les propriétaires fonciers intéressés doivent signer un Protocole d'entente avec la FMEO, ce qui indique leur engagement à gérer leur forêt selon les normes du Forest Stewardship Council et les lignes directrices énoncées dans le *Manuel des politiques et procédures du Programme de certification forestière de la FMEO*.

Les bénéfices de la certification forestière

Dans le contexte des forêts, l'équilibre des valeurs environnementales, sociales et économiques représente un défi. Plusieurs valeurs se font concurrence comme le démontre le *Diagramme 1 : Gestion durable des forêts*. L'environnement et l'utilisation durable de nos ressources naturelles suscitent un intérêt croissant de la part du public.

La certification vise à l'application constante des pratiques de gestion à travers le paysage forestier, assurant ainsi à tous, depuis les membres de la communauté jusqu'aux aménagistes des forêts et aux consommateurs de produits du bois que la forêt et toutes ses valeurs ont été prises en considération. La certification forestière offre :

- un cadre pour la mise en oeuvre de l'aménagement durable des forêts
- l'assurance d'une forêt bien aménagée pour toutes ses valeurs
- la crédibilité et la responsabilité en ce qui a trait aux pratiques de gestion forestière
- l'accès à des marchés uniques et un potentiel de revenus accrus provenant de la vente de produits du bois.

Le Forest Stewardship Council

Le Forest Stewardship Council (FSC) est une organisation non gouvernementale, internationale, indépendante et sans but lucratif formée pour appuyer une gestion des forêts qui soit écologiquement appropriée, socialement avantageuse et économiquement viable à travers le monde et ce, par la certification de pratiques de gestion forestière.

Il existe deux types de certification FSC qui sont interdépendants dans la fabrication de produits forestiers certifiés : la certification forestière et la certification de produits.

La certification forestière est axée sur les pratiques de gestion forestière sur le terrain et sur les procédures s'y rattachant. Ceux qui obtiennent la certification en gestion forestière ont la responsabilité de s'assurer à ce qu'elle soit conforme aux principes et critères du FSC et ils se nomment « *gestionnaires de ressources* ». Les gestionnaires de ressources sont certifiés selon les principes d'intendance forestière du FSC et font l'objet d'un audit de surveillance annuel par de tierces parties indépendantes accréditées par le FSC. Le *Diagramme 2 : Le processus de certification forestière du FSC* (à la page 5) montre les étapes à franchir pour obtenir et conserver un Certificat de gestionnaire de ressources.

« Grâce à la certification FSC des forêts communautaires, le public a l'assurance que ses forêts sont bien aménagées pour les générations actuelles et futures. »

~ Martin Streit,
FORESTIER PROFESSIONNEL INSCRIT

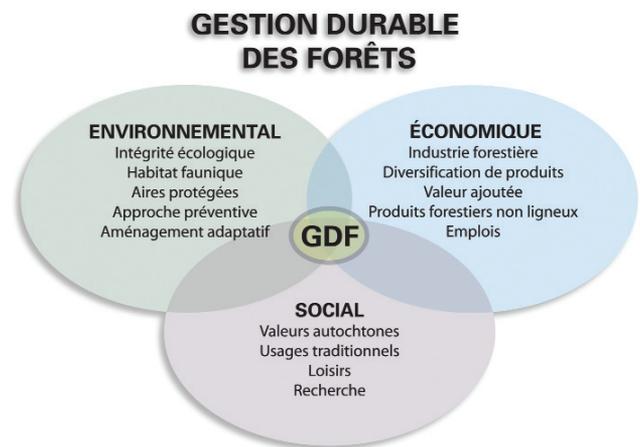
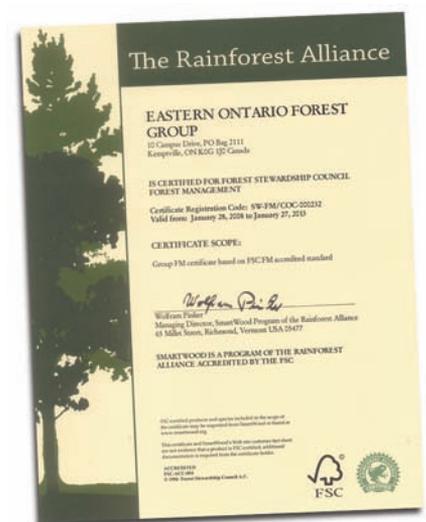


Diagramme 1 : Gestion durable des forêts (GDF)



« Des normes indépendantes et reconnues à l'échelle internationale permettent d'obtenir des résultats crédibles et d'assurer des activités d'aménagement forestier saines dans la Forêt Larose pour les résidents de Prescott et Russell. »

~ Louis Prévost, DIRECTEUR - URBANISME
COMTÉS UNIS DE PRESCOTT ET RUSSELL

La certification de produits s'adresse à ceux qui fabriquent les produits du bois (c'est-à-dire les scieries, les usines de pâtes et les imprimeurs), ce qu'on appelle la « chaîne de traçabilité ». Le FSC a mis en place un système international d'étiquetage des produits forestiers qui fournit une garantie crédible qu'un certain produit provient d'une forêt bien aménagée en garantissant la chaîne de traçabilité complète pour les matériaux utilisés dans la fabrication de ce produit. Pour qu'un produit du bois soit étiqueté et vendu « certifié », il doit provenir d'une exploitation forestière aménagée et certifiée et doit être fabriqué dans une installation qui détient un certification de chaîne de traçabilité.

Principes et Critères FSC

Le FSC a développé une série de 10 principes et critères connexes pour définir une gestion forestière responsable. Ces principes et critères s'appliquent à toutes les forêts tropicales, tempérées et boréales du monde entier. Un processus consultatif est utilisé pour développer des critères spécifiques régionaux qui peuvent être utilisés pour mettre en œuvre la gestion durable des forêts à l'intérieur d'un contexte plus local. Les normes régionales comprennent des spécifications d'exploitation propres à un type donné de forêts, des dispositifs de protection propres aux défis locaux de conservation et, dans certains cas, d'autres renseignements selon l'échelle et l'intensité des opérations forestières (c'est-à-dire des boisés privés par rapport aux terres domaniales). En Ontario, il existe des normes régionales spécifiquement conçues pour la région forestière des Grands-Lacs et du St. Laurent et pour la région forestière Boréale.

À travers les principes et critères connexes, l'importance est accordée à la gestion de forêts communautaires, aux bénéfices forestiers locaux (à la fois intrinsèques et monétaires) et à l'exploitation selon les objectifs locaux en considérant les effets au niveau du paysage. Dans une perspective de planification, l'attention est portée vers une gestion adaptative et vers l'utilisation d'une approche préventive.

Des outils de certification forestière conçus par la FMEO

La FMEO a conçu pour la certification forestière une série de publications et d'outils qui sont directement applicables à travers la région forestière des Grands-Lacs et du St. Laurent et au-delà de ses frontières :

- un Manuel des politiques et procédures du Programme de certification forestière de la FMEO
- une Brochure d'information du Programme de certification forestière de la FMEO



Les 10 Principes FSC d'intendance forestière sont :

1. Respect des lois et des principes du FSC
2. Sécurité foncière, droits d'usage et responsabilité
3. Droits des peuples autochtones
4. Relations communautaires et droits des travailleurs
5. Bénéfices de la forêt
6. Impact environnemental
7. Plan d'aménagement
8. Suivi et évaluation
9. Maintien des forêts à haute valeur pour la conservation
10. Plantations

- un Guide de certification forestière du Forest Stewardship Council (FSC) pour les forêts communautaires en Ontario
- un Guide de certification forestière du Forest Stewardship Council (FSC) pour les propriétaires de boisés privés en Ontario
- un Guide pour la certification de la chaîne de possession pour les producteurs de produits forestiers
- une Trousse d'outils de certification pour les groupes de propriétaires de boisés privés

Si vous désirez vous procurer n'importe lequel de ces documents, veuillez visiter le www.eomf.on.ca/publications ou communiquer avec la FMEO.

Les étapes pour devenir une forêt communautaire certifiée FSC

Pour les aménagistes des forêts communautaires intéressés à obtenir la certification FSC, il existe deux options. Vous pouvez ou bien obtenir la certification par vous-même ou l'obtenir en collaboration avec un gestionnaire de ressources existant.

1. Obtenir par vous-même la certification FSC

Selon l'échelle et l'intensité des opérations de votre récolte annuelle et de votre budget forestier, vous pouvez envisager d'obtenir votre propre certificat. Si vous établissez que vous avez des chances de réussir à obtenir la certification par vous-même, utilisez les outils mis à votre disposition par la FMEO afin de vous faciliter le processus et suivez ces étapes :

- Revoyez la **Liste de contrôle de la certification FSC des forêts communautaires de la région forestière des Grands-Lacs et du St. Laurent** incluse à l'intérieur du document et le *Manuel des principes et procédures de certification forestière de la FMEO*. Ces outils peuvent servir à déterminer si vos pratiques de gestion actuelles répondent aux exigences de la certification, et ils peuvent être utilisés pour identifier les régions où les changements sont requis.
- Communiquez directement avec un certificateur (par exemple SmartWood, SCS, SGS, Soil Association, KPMG).
- Passez à travers les étapes exposées dans le *Diagramme 2 : Le processus de certification forestière du FSC*.

2. Obtenir la certification FSC avec un gestionnaire de ressources existant

Il existe à travers la région forestière des Grands-Lacs et du St. Laurent plusieurs consultants forestiers et organismes reliés à l'industrie forestière qui détiennent des Certificats de gestionnaire de ressources; c'est le cas de la FMEO. D'après l'endroit où se trouve la forêt communautaire que vous gérez, vous pourriez vouloir obtenir la certification avec l'aide d'un gestionnaire de ressources de votre région. Pour recevoir une liste actuelle des gestionnaires de ressources, veuillez communiquer avec le personnel de certification forestière de la FMEO. Quand vous travaillerez avec les gestionnaires de ressources locaux, vous pourrez profiter des outils disponibles auprès de la FMEO afin de vous faciliter le processus de certification.

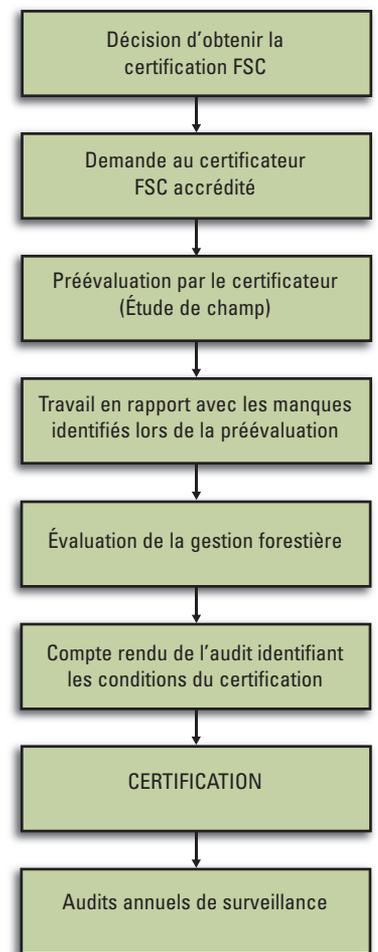


Diagramme 2 : Le processus de certification forestière du FSC





Si vous décidez d'obtenir la certification par l'entremise du Programme de certification forestière de la FMEO, les étapes nécessaires sont probablement semblables à celles qu'entreprendrait n'importe quel gestionnaire de ressources de la région. Les étapes de la FMEO se traduisent comme suit :

- **Obtenez** un exemplaire du *Manuel des principes et procédures du Programme de certification forestière de la FMEO*.
- **Réviser** la **Liste de contrôle de la certification FSC des forêts communautaires de la région forestière des Grands-Lacs et du St. Laurent** incluse à l'intérieur du document afin d'évaluer les pratiques actuelles de gestion forestière en rapport avec les exigences de la certification FSC.
- **Référez** à la Politique du coût de revient du Manuel des principes et procédures et communiquez avec la FMEO pour déterminer vos frais d'inscription au programme.
- **Présentez** l'option de la certification forestière à vos décideurs concernés. Communiquez avec la FMEO pour le matériel de communication tel que des présentations, des brochures ainsi que des faits et chiffres.
- **Communiquez** avec la FMEO pour organiser une visite et une tournée sur le terrain avec le personnel de la certification forestière. Cette visite étudiera votre compatibilité avec les normes FSC et vous fera réviser vos plans d'expansion si nécessaire. Soyez prêts à fournir au personnel de la certification forestière les renseignements suivants
 - o un plan de gestion (stratégique et opérationnel)
 - o des renseignements personnels pour ceux qui sont impliqués dans la gestion forestière
 - o la superficie totale à certifier
 - o une estimation de la récolte moyenne annuelle
 - o une liste des documents pertinents et où ils peuvent se trouver
- **Élaborez** un Protocole d'entente (PDE) avec la FMEO. Voyez l'échantillon de PDE inclus à l'intérieur du Manuel des principes et procédures.
- **Faites signer le PDE** par l'aménagiste des forêts ou le directeur des travaux publics (quel que soit le membre du personnel responsable des terres) et faites-le parvenir au personnel de la certification forestière de la FMEO.
- **Payez** les frais à la FMEO.
- **Assurez la coordination** et l'accueil des visites annuelles de la FMEO pour la vérification interne des comptes.
- Soyez disponible pour participer à l'audit annuel de surveillance (à être coordonné par la FMEO et effectué par le certificateur SmartWood).

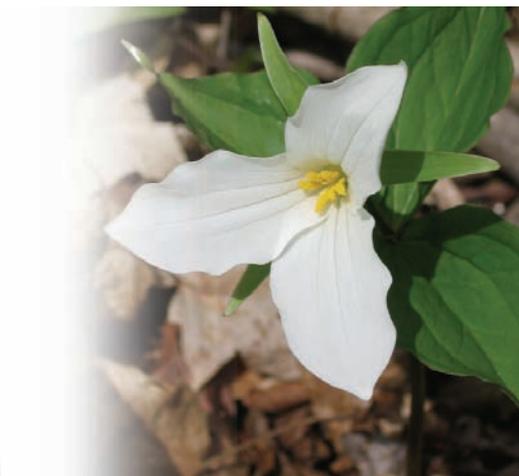
Liste de contrôle pour la certification FSC des forêts communautaires

Exemples clés des exigences de la gestion forestière

- Des consultations publiques pour la planification de gestion – utilisez des comités consultatifs forestiers constitués de groupes représentant diverses valeurs forestières
- Un plan de gestion forestière
- Des prescriptions de coupe (signées par un Forestier professionnel inscrit en Ontario ou associé)
- La planification et les prescriptions incluront des considérations au niveau du paysage
- Un changement en faveur des conditions forestières naturelles dans les plantations
- Des secteurs préoccupants selon le *Manuel des politiques et procédures* comprenant par exemple :
 - les nids de faucons
 - les arbres avec des cavités
 - l'hivernage des cervidés
 - les arbres géants
- L'utilisation de Marqueurs d'arbres certifiés
- Utilisez des travailleurs locaux là où c'est possible
- Assurez-vous que tous les travailleurs forestiers ont une protection accordée par la CSPAAT ainsi qu'une assurance responsabilité des employeurs et civile
- Des contrats en vigueur avec tous les travailleurs forestiers
- Les frontières sont bien établies pour éviter les disputes
- Un avis aux propriétaires fonciers limitrophes au sujet des opérations
- Surveillance des récoltes – remplissez les formulaires, conservez-les dans vos dossiers, selon le *Manuel des politiques et procédures* :
 - Évaluation des dommages de coupe
 - Orniérage
 - Utilisation du bois
 - Suivi du bois
 - Vérification des secteurs préoccupants (SPO)
 - Chemins d'accès
 - Pistes de débardage
 - Traversées de cours d'eau
 - Atterrissages
- Utilisez un processus de connaissance pour faire le suivi du bois
- Des efforts faits pour envoyer le bois à une scierie de la chaîne de traçabilité
- Les pesticides et les herbicides – limitez-en l'utilisation



Ceci n'est pas une liste complète mais plutôt une liste d'éléments clés; tous les éléments requis pour la certification sont énumérés à l'intérieur du *Manuel des politiques et procédures du Programme de certification forestière de la FMEO*.



La Forêt modèle de l'Est de l'Ontario

Elle est l'une des quinze forêts modèles à grande échelle dans le Réseau canadien de forêts modèles, qui représente les cinq grandes écorégions forestières du pays. La Forêt modèle de l'Est de l'Ontario (FMEO) travaille avec le gouvernement, les organisations non gouvernementales (ONG), les propriétaires fonciers, l'industrie, les Premières Nations et les autres dépositaires d'enjeux dans la région forestière des Grands-Lacs et du St. Laurent afin de développer de nouvelles façons de soutenir et de gérer nos ressources forestières.

La FMEO est convaincue que nous avons tous intérêt à nous assurer que les valeurs environnementales, économiques, culturelles et sociales des forêts de l'Est de l'Ontario soient conservées pour le bénéfice de tous maintenant et à l'avenir. La forêt modèle offre une tribune exceptionnelle où les utilisateurs de la forêt, plusieurs ne s'étant peut-être jamais rencontrés auparavant, peuvent former des partenariats et parvenir à mieux comprendre leurs opinions contradictoires, à partager leurs connaissances, et à unir leur expertise et leurs ressources.

Le principe derrière le programme de la forêt modèle est simple : démontrer comment des partenaires représentant une diversité de valeurs forestières peuvent travailler ensemble à l'aménagement durable des forêts en utilisant des approches novatrices et spécifiques aux régions.

Le Programme de certification forestière figure parmi de nombreux projets de la FMEO. Pour de plus amples renseignements ayant trait aux projets et aux initiatives de la FMEO, veuillez s'il vous plaît visiter le www.eomf.on.ca.

Personne à joindre au Programme de certification forestière de la FMEO www.eomf.on.ca/certification:



FORÊT MODÈLE DE L'EST DE L'ONTARIO

C.P. 2111 10, rue Campus
Kemptville (Ontario) Canada K0G 1J0
Tél. : (613) 258-8241
Télec : (613) 258-8363

modelforest@eomf.on.ca

www.eomf.on.ca

Remerciements

La FMEO reçoit une bonne partie de son financement de la part (en plus d'être une fière partenaire) du Programme des collectivités forestières (PCF) lancé par le Service canadien des forêts de Ressources naturelles Canada. Nous voulons également remercier et reconnaître l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario (FedDev Ontario) pour son appui afin de réimprimer ceci et nos autres documents de la Trousse sur la certification forestière. La FMEO est fière d'être membre du Réseau canadien de forêts modèles (www.modelforest.net) et du Réseau international des forêts modèles (www.imfn.net).

« La certification forestière a fourni aux propriétaires forestiers un cadre solide pour réaliser la durabilité des forêts à partir de la formulation de leurs objectifs jusqu'à donner suite à des activités sur le terrain tout en considérant un large éventail de valeurs forestières et en fixant une norme élevée à suivre. »

~ Mark Richardson, DIRECTEUR GÉNÉRAL
FORÊT MODÈLE DE L'EST DE L'ONTARIO

